



# Validation d'acquis pour l'obtention du

Le plus grand «chantier» de la commission professionnelle d'Hestia a été cette année 2011, la mise en place d'une démarche collective de validation des acquis de l'expérience, initiée par ses membres Gestionnaires en économie familiale et gestionnaire en intendance; pour faire valoir leur expérience riche et variée dans le domaine social sur le marché de l'emploi.

Dès la réception de cette demande collective (35 GEF/GEI), le service de la formation continue à l'OFPC a débloqué des fonds, pour étudier les équivalences entre les CFC GEF/GEI et les autres CFC de la santé et du social. Le 26 septembre 2011, la commission a validé les équivalences entre ces CFC. Verdict : les Gestionnaires en économie familiale sont dispensées de 7 modules sur 12 et les Gestionnaires en intendance de 6 modules sur 12.

Pour mieux comprendre cette démarche, revenons en arrière par :

## Un petit historique des CFC de la santé et du social.

Au commencement il y avait un CFC GEF (gestionnaire en économie familiale) et un CFC d'AF (Aides familiales).

La confédération, ayant décidé de regrouper les compétences, l'Ortra suisse santé/social a mis en place un CFC dans la santé, c'est le profil D'ASSC (assistante en soins et en santé communautaire). Pour le social elle opte pour ASE (assistante socio-éducative). Pour les personnes ayant obtenu un des anciens CFC, possibilité leur sera donnée de faire des compléments de formation pour l'obtention soit du CFC d'ASE soit celui d'ASSC. Une autre possibilité sera offerte c'est la validation des acquis de l'expérience.

La plupart des Gestionnaires en



économie familiale/intendance choisissent le profil d'assistante socio-éducatives, plus proche de ce qu'elles attendaient de leur CFC. C'est à dire l'approche sociale de la prise en charge des clients.

## La validation des acquis de l'expérience pour adultes

Les conditions d'admission : être au bénéfice de 5 ans d'expérience dans le métier, être domicilié à Genève et avoir une bonne maîtrise du français oral et écrit.

Après la demande d'admission qui avait été faite collectivement par les GEF et les GEI intéressées :

## Les étapes de la VAE

Les candidates doivent constituer un dossier de validation des acquis qui été fixé à 5/6 modèles de compétences, afin d'obtenir l'équivalence du CFC d'ASE :

1. Accompagner des personnes dans la vie quotidienne
2. Animer des activités
3. Identifier son rôle professionnel
4. Veiller au bien-être des personnes (seulement pour les GEI, les GEF en

soient dispensées)

5. Promouvoir et/ou maintenir l'autonomie et le développement de la personne

5. Établir des relations professionnelles avec la personne accompagnée et son entourage

Dans chacun des domaines de compétences elles doivent expliquer le choix des activités ou des séquences, la manière de mettre en place les activités, avec quelle population, dans quel but. La mise en place de l'activité. Le professionnalisme de la démarche. Elle doivent montrer également l'importance de la communication et l'écoute dans la relation d'aide. Elles doivent formuler des objectifs d'intervention en fonction des capacités de chacun, argumenter leurs choix et permettre aux évaluateurs de repérer les compétences et les capacités de chacune.

Si les candidates ne peuvent fournir la preuve de leurs compétences dans ces différents domaines, elles peuvent suivre les cours dans les différentes matières d'une durée de 48h à 72h selon les modules mis en place. Ce nombre d'heures de formation pourrait paraître énorme mais semble tout à fait justifié, par rapport à la qualité du CFC et à l'étendue des connaissances à acquérir.

## Profil ASE, assistante socio-éducative, une profession d'avenir

Durée :

La formation initiale dure 3 ans. Pour les adultes et sous certaines conditions, la formation peut-être raccourcie.

Titre obtenu :

CFC d'assistant(e) socio-éducatif/ve (ASE).